

Volkswind France

Centre régional de Tours
25 rue du Général Mocquery
37550 Saint-Avertin
02 47 54 27 44

Vos contacts privilégiés

Clément VEZIN
Chef de projets régional
02 36 93 88 96
clement.vezin@volkswind.com

Baptiste CHARLET
Chargé d'études
02 36 16 66 81
baptiste.charlet@volkswind.com

Marion BOUBAUD
Chargée de développement
07 85 78 76 42
marion.boubaud@volkswind.com

Vincent GODEFROY
Chargé de développement
06 07 18 26 97
vincent.godefroy@volkswind.com

www.volkswind.fr

L'ÉNERGIE ÉOLIENNE

Le saviez-vous ?

- **En 2035, l'éolien devrait représenter 21% de notre production électrique.**
Source : Projection RTE scénario A « accélération réussie »
- **La part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie en France était de 19,3% en 2021 et devrait être de 40% en 2030**
Source : Objectif de la loi de transition énergétique pour la croissance verte
- **L'éolien est la 2ème source d'électricité renouvelable la plus utilisée (31,1%)** après l'énergie hydraulique (49,7%)
Source : RTE, bilan électrique 2021
- **+135 GW minimum** : Objectif de 135 GW de puissance installée des filières éoliennes (mer et terrestre) et solaire en 2050, contre 37 GW en 2022.
Source : RTE

En quoi l'éolien est essentiel en France ?

Une composante clé de notre bouquet électrique

Avec les autres énergies renouvelables (hydraulique, solaire, méthanisation) et les centrales nucléaires, l'énergie éolienne contribue à sécuriser la production d'électricité du pays. La diversification du mix énergétique est un facteur de sécurité : nous ne dépendons pas d'une seule énergie.

L'éolien favorise notre indépendance énergétique et la stabilisation des prix. Contrairement aux centrales thermiques à combustibles nucléaire ou fossile (gaz, fioul, charbon), nul besoin d'importer du combustible pour faire fonctionner une éolienne.

Objectifs

En France, l'objectif est d'installer **34,7 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 31 décembre 2023, **22 GW** ont été installés



En région Centre-Val de Loire, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre **3,5 GW**. Au 31 décembre 2023, **1,5 GW** ont été installés :



VOLKSWIND EN BREF

Volkswind France est une entreprise pionnière, experte du développement, de la construction et de l'exploitation de parcs éoliens en France. Elle s'appuie sur la puissance d'Axpo, sa société mère, qui est présente dans le secteur de l'énergie depuis plus de 100 ans.

Volkswind France a été fondée en 2001. Elle a depuis construit plus 71 parcs éoliens, représentant une puissance installée de plus de 1,2 GW. L'entreprise compte plus de 120 collaborateurs répartis sur toute la France. Elle travaille étroitement avec toutes les parties prenantes et porte une attention particulière à la concertation et l'intégration locale. Grâce à sa détermination et son expertise, Volkswind demeure une référence du secteur éolien. Elle est depuis 2017, leader des appels d'offres éoliens en France. Elle contribue ainsi à la production d'une électricité verte et compétitive tout en respectant l'environnement.

BULLETIN D'INFORMATION

FERME ÉOLIENNE DU MOULIN NEUF

JUIN 2025

N°2

ÉDITO

L'énergie éolienne sur le territoire de Cormainville est présente depuis 2006 avec la construction d'un premier parc de 30 aérogénérateurs. Un deuxième parc de 7 éoliennes, sur les communes de Courbehaye, Guillonville et Cormainville est venu compléter celui-ci en 2015. La Ferme éolienne du Bois Elie, composée de 10 machines, a quant à elle été mise en service en 2023.

Cette année là, nous avons également soumis une demande d'autorisation pour installer 24 éoliennes de 180 mètres de hauteur dans le but d'exploiter au mieux la ressource en vent de la zone. Malheureusement, les services de l'Armée ont rejeté ce projet estimant qu'il limiterait l'utilisation de la base aérienne de Bricy. Des discussions sont toujours en cours pour essayer de revoir cette position. En attendant, nous avons décidé de faire évoluer le projet de la Ferme éolienne du Moulin Neuf avec 8 éoliennes plus adaptées aux contraintes de la circulation aérienne.

Clément VEZIN
Chef de projets éoliens



ACTUALITÉS DU PARC

Exposition

Nous avons le plaisir de vous convier à une exposition publique afin de présenter le projet et de pouvoir échanger sur les différents aspects de ce dernier.

Retrouvez-nous le **mardi 10 juin 2025, de 16h à 18h** dans la salle communale de Cormainville (*15 rue de la Mairie*).

Retrouvez toutes les informations du projet sur



www.parc-eolien-du-moulin-neuf.fr

17,6 MW
puissance du projet

8
éoliennes

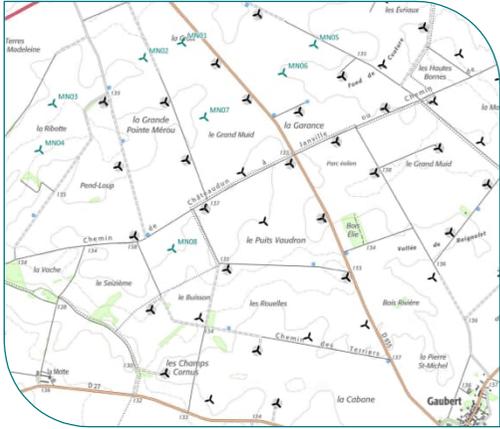
11 300
foyers alimentés

53 GWh
production électrique moyenne



PRÉSENTATION DU PROJET

Implantation



- Se situe **en zone favorable à l'éolien** (DREAL Centre Val de Loire) ;
- Permet un éloignement à **plus de 700 mètres** des habitations (réglementation minimale de 500 m) ;
- En densification d'un pôle éolien déjà existant ;
- Est issue de l'**étude de plusieurs variantes**
- La variante d'implantation **retenue** comporte **8 éoliennes** avec une puissance unitaire de **2,2 MW** soit une puissance totale du parc de **17,6 MW**.

LES ÉTUDES

Environnementales

Le bureau d'études Auddicé a été missionné en 2021 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Cette étude vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. L'implantation optimale permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.

Acoustiques

Le cabinet EREA est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

Paysagères

Le cabinet d'études Sillage travaille depuis 2022 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.



Focus

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en termes de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Bénéfices du parc éolien sur le territoire

162

Emplois créés

En équivalent Temps Plein à l'échelle nationale, dont 52 en Eure-et-Loir l'année de la construction.

104 000 €

De retombées fiscales

Par an estimées pour le bloc communal.

PRÉFAISABILITÉ

2020



- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de préfaissabilité

CONCEPTION

2021-2023



- Expertises naturalistes, paysagères et acoustiques
- Compilation des résultats

INSTRUCTION

2023-2027



- 1ère Demande d'Autorisation Environnementale (AE)
- **Adaptation du projet et 2^{de} demande d'AE**
- Consultation Publique
- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation

CONSTRUCTION

2028



- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité
- Étude des accès
- Étude de sol
- Financement

EXPLOITATION

2028-2048



- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique
- Suivi environnemental du parc

DÉMANTÈLEMENT

2048 ou +



- Remise en état du site